



RÈGLEMENT 45

<p align="center">RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022</p>

1. Référence

Article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. Provisions générales

Les dates des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2021-2022 seront les suivantes :

28 septembre 2021
26 octobre 2021
30 novembre 2021
25 janvier 2022
22 février 2022
29 mars 2022
26 avril 2022
31 mai 2022
28 juin 2022

3. L'heure et l'endroit

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires se tiendront à 19 h 00 aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec.

4. Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur le 29 juin 2021.

Président

Secrétaire général

GS/rv